
Lecture par Bouquier de la rédaction définitive du décret rendu le 24 nivôse sur les fabricants et marchands de boutons d'uniformes dans la commune de Paris, en annexe de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Gabriel Bouquier

Citer ce document / Cite this document :

Bouquier Gabriel. Lecture par Bouquier de la rédaction définitive du décret rendu le 24 nivôse sur les fabricants et marchands de boutons d'uniformes dans la commune de Paris, en annexe de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 339;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36146_t2_0339_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ressources, bientôt tous vont être tenus de résider dans le chef-lieu.

C'est ainsi que les victoires de l'intérieur s'unissent à celles de l'extérieur. Nous triomphons tout à la fois des préjugés et des despotes.

Ces renseignements sur ton pays nous ont paru dignes de ton cœur. Nous nous ferons un vrai plaisir de te les donner. Salut et fraternité.»

BRUGIÈRE (*présid.*), J. DUFOUR, FAUGIÈRE, DELAPCHIER, MEVIEU (*agent nat. provisoire*).

[Etat des biens d'émigrés vendus] (1)

Communes	Consistance des biens	Noms des propriétaires	Montant de l'estimation	Montant de l'adjudicat.	Différence
Montoncel, ci-devant St-Remy	Corps de domaines et étangs appelés du Chariot, en 2 lots.	Cosnac	27.100 l.	51.200 l.	24.100 l.
Orléat	Le domaine de Clair-Matin en quatre lots.	Chazerat	48.150	95.400	47.250
Celle	Le domaine Delaire en un seul lot.	Besse	16.000	42.100	26.100
Aubusson	Vieux château, Cour, jardin, terres et prés en 22 lots.	Chazerat	17.620	91.165	73.545
Maringues	Maison, Cour, Grange, Etablieries, jardins et terres en 19 lots.	Parade	27.900	85.500	57.600
Courpière	Vieux château, terres, prés, vignes et pacages de Courteserre en 9 lots.	Ligondet	16.780	86.900	70.120
			153.550	452.265	298.715

Renvoyé au comité des domaines (2).

80

BOQUIER lit la rédaction définitive du décret rendu dans la séance d'hier sur les fabricants et les marchands de boutons d'uniformes de la commune de Paris (3).

81

L'épouse de Jean-Baptiste Lecompte, détenu à la Force par ordre de la section de l'Indivisibilité, expose qu'elle a quatre enfants et qu'elle est dans l'indigence. Elle supplie la Convention de se faire faire un prompt rapport sur l'arrestation de son mari, dont elle atteste le civisme.

Renvoyé au comité de sûreté générale (4).

82

Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Quimper observent que la journée du militaire n'a pas été augmentée en proportion du surhaussement des denrées.

Renvoyé au comité des finances (5).

(1) C 288, pl. 887, p. 5.

(2) Note signée Rudel, datée du 25 nivôse.

(3) *Batave*, p. 1344. Voir ci-dessus, 24 niv., n° 56.

(4) *J. Sablier*, n° 1073.

(5) *C. Eg.*, p. 113.

83

Les citoyens de Neuilly-sur-Seine demandent qu'on les délivre des eaux stagnantes qui infectent leur commune, corrompent l'air et causent, chaque année, à diverses époques, une effrayante mortalité.

Il sera fait un rapport à cet égard par le comité d'agriculture (1).

84

Tous les citoyens des Aubiers (2), chef-lieu de canton, district de Bressuire, département des Deux-Sèvres, dès que les brigands ont évacué leur pays, se sont réunis au nombre de 619, et ont voté à l'unanimité l'acceptation de la Constitution. Ils prient la Convention de rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de l'empire aient été détruits (3).

[P.-V. d'acceptation de la Constitⁿ; Les Aubiers, 8 frim. II] (4)

Les citoyens composant le chef-lieu de canton des Aubiers se sont réunis en assemblée primaire en suite de la convocation faite en exé-

(1) *J. Perlet*, p. 363.

(2) Et non Ambiers.

(3) Bⁿ, 25 niv. (2^e suppl^l).

(4) Bⁿ 30 (Deux-Sèvres). Mention dans Bⁿ, 25 niv. (2^e suppl^l). Voir ci-dessus, séance du 20 niv., n° 67, p. 158.